Notice sur la loge maçonnique de Sampigny au XIXe siècle,

rédigée par l'abbé André Gaillemin en 1973.

Document annoté et publié sur https://www.commercy.org/ par Vincent Lacorde en 2021

En 1973, l'abbé André Gaillemin a pu consulter deux livres relatifs à la loge maçonnique de Sampigny, petite commune de la Meuse, proche de Commercy : un livre d'architecture (1834) ainsi que les statuts et règlement (1839).

Cet historien et écrivain s'est notamment intéressé à l'époque révolutionnaire avec l'éclairage particulier de son sacerdoce. Son analyse de la franc-maçonnerie en ce début du XIXe siècle, notamment avec l'occupation prussienne en 1817, est donc marquée par le regard particulier et original d'un ecclésiastique.

Cette notice a été publiée dans le bulletin de société d'histoire et d'archéologie de la Meuse N° 11, 1974 p. 133 (R 100 aux Archives de la Meuse).

La biographie d'André Gaillemin se trouve en fin du présent document.

André GAILLEMIN

La Loge de Sampigny

Deux livres sur la franc-maçonnerie m'ont été confiés (A) : Le premier, manuscrit, intitulé « Livre d'architecture » de la Loge de Sampigny, relate les réunions depuis le 23 février 1834 jusqu'au 25 janvier 1840. Le second est celui des statuts et règlements généraux de l'ordre maçonnique en France, édité en 1839.

Avant de parler de ces documents je voudrais remonter à 17 ans plus tôt en utilisant des correspondances conservées aux archives de la Meuse. (1)

Au début de mars 1817, 14 francs-maçons avaient réouvert une loge à Sampigny (2). Ils avaient tenu leur première réunion chez le sieur Henriot, receveur principal à Pont sur Meuse. Pour la deuxième et les autres, ils louèrent, à 5 Frs par séance, un local à Ste-Lucie, chez le sieur Jossinet, qui n'était pas franc-maçon, et qui prévint le maire de Sampigny « dans la crainte de se compromettre ».

De la correspondance entre le maire et le sous-préfet de Commercy relevons ces appréciations :

Henriot était un homme « prévenu du retour de Napoléon, il y a deux ans, plus de deux mois avant son débarquement... ».

Martin Dupont, de Sampigny, « ancien payeur du parc en est le vénérable. C'est un homme que des menées sourdes ont toujours été la base de sa conduite ».

Rosi, dit Castaing, « mulâtre, marié à Sampigny, orateur du rassemblement. C'est une bête ».

En nous bornant à ces noms et à ces appréciations, disons seulement que sur les 22 membres connus du maire, 16 sont domiciliés à Sampigny ou parce qu'ils en sont originaires ou par suite d'un emploi. Parmi les autres, un est de Vadonville, 3 de Pont sur Meuse, 1 de Boncourt, 1 de Courcelles aux Bois. (3)

(A) — Communication faite à la Société des Lettres le 15 novembre 1972.
— Ces deux livres se trouvent maintenant déposés aux Archives de la Meuse.
(1) Archives de la Meuse 71 M 7 ; 71 M 10.
(2) Elle avait été ouverte en 1813, puis fermée. Arch. Meuse 71 M 10, 24 mai 1819.
(3) Lettre du maire au sous-préfet 23 avril 1817.

En donnant ces renseignements au préfet (24 avril 1817) le sous-préfet de Commercy ajoutait : « les noms qui y figurent (dans la lettre) ne doivent pas, je le crois, porter ombrage. La plupart de ces hommes méritent à la vérité, selon moi, peu de considération, mais tant par leur faculté intellectuelle que par celles pécuniaires ils ne me paraissent pas à même d'exercer une influence nuisible. Ils sont en grande partie d'une classe obscure. Ce que le maire ne dit pas et que je saurais facilement c'est, si cette réunion porte ombrage à la garnison prussienne ».

C'est qu'en effet, après les Cent jours, les Alliés avaient des garnisons en France.

Le 25 juin 1817, le préfet ordonna la fermeture de la loge, d'abord pour défaut d'autorisation d'ouverture et parce que le commandant de Loucey, directeur en chef de la police militaire du Roi de Prusse, avait des soupçons sur les sociétés secrètes.

Les francs-maçons de Sampigny tentèrent de faire revenir le préfet sur sa décision. Ils lui écrivirent (4 juillet 1817) que leurs réunions ne pouvaient être dangereuses pour l'Etat. Quant au défaut de déclaration d'ouverture... « étant presque tous domiciliés dans cette commune, tous connus pour des citoyens paisibles et amis de l'ordre, ne nous rassemblant qu'en plein jour, au milieu d'un régiment prussien de 700 hommes et avec plusieurs officiers de ce Corps, nous n'avons jamais pu imaginer qu'on nous supposerait des intentions suspectes... Nous déclarons sur tout ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes que, dans nos réunions qui ont lieu depuis 4 mois et qui ont été assez fréquentées, il ne s'est jamais rien dit, il ne s'est jamais rien passé qui put être le moins du monde contraire au gouvernement. La fidélité au souverain, le respect pour la religion et les lois ont toujours été la base de la doctrine que nous avons professée... ».

De leur côté, des officiers et sous-officiers du 2e régiment des Hussards de la Mort écrivaient au préfet : « ...Nous nous plaisons à nous réunir aux français parce qu'il s'y traitait que d'objets relatifs à l'institution de la maçonnerie pour laquelle nous avons beaucoup de vénération et que les principes qu'on y professait sont les mêmes que ceux que nous avons entendus professer dans les loges prussiennes et autres où nous nous sommes trouvés... ».

Sur la trentaine de personnes qui fréquentaient la loge, se trouvaient habituellement 13 prussiens qui n'y venaient que poussés « par le désir de s'instruire, de pratiquer les vertus enseignées dans ces réunions, de vivre amicalement avec les Français et de trouver en même temps un délassement dans ce séjour monotone de Sampigny ».

La loge française étant interdite, ces francs-maçons prussiens pensèrent fonder une loge prussienne et y inviter les français. Ils s'en ouvrirent au préfet qui répondit (9 juillet 1817) que c'était à leur général, de Hoble, à prendre ses responsabilités.

Les mêmes motifs se posaient pour la loge qui s'était ouverte à Verdun (4).

Les francs-maçons de Sampigny par deux fois (7 juillet et 12 septembre 1818) écrivirent au préfet pour réclamer contre la fermeture. Il leur fut répondu que les circonstances de l'occupation étrangère ne permettaient pas l'établissement des sociétés secrètes.

Quand en 1819 l'occupation prit fin, permission fut accordée de réouvrir la loge (5).

Mais elle connut une éclipse comme nous l'apprend le procès-verbal du 23e jour du 12e mois de l'an de la V∴ L∴ : 5833 (6), c'est-à-dire le 23 février 1834, qui est le 1o du livre :

« Les membres de la R∴ loge St-Jean, régulièrement constituée sous le titre distinctif de la loge mystérieuse, à l'orient de Sampigny, ayant été dispersés pendant longtemps par l'effet de diverses circonstances, se sont réunis au nombre de cinq, dont quatre maîtres et un apprenti, dans un lieu très fort, très éclairé, très régulier où règnent l'union, la paix et la bienfaisance, midi plein... Le livre d'architecture de la loge ayant été égaré pendant le temps qu'elle a été en sommeil, il n'a pas été possible de donner lecture de la planche tracée des derniers travaux... ».

Des 5 membres, 3 étaient de la loge de 1817 : Martin « ancien vénérable » ; Tanchon « ancien second surveillant », Castaing « orateur ». Les deux autres ; Stoffer et Simon.

A cette première réunion fut reçu comme visiteur « après les formalités et le cérémonial d'usage », le frère Touset, maître, capitaine à la 3e compagnie d'ouvrier, à l'orient de Sampigny. Deux « profanes » furent admis : Louis-Isidore Vincent (originaire de l'Eure) sergent-major à la 3e compagnie d'ouvriers de l'orient de Sampigny qui supporta les épreuves morales et physiques « avec fermeté et constance », et François Damin, de Commercy, cafetier à Sampigny, qui « ayant également prêté l'obligation de s'acquitter avec zèle et dévouement des devoirs que lui impose son emploi et de rien révéler de ce qu'il pourrait voir et entendre, a été reconnu frère servant... ».

Le profane Jacques Meunier (né dans les Ardennes), notaire à Sampigny, devait aussi être reçu ce jour-là, mais il avait été empêché. Les motifs furent jugés suffisants.

Les réunions avaient lieu à peu près chaque semaine, dans un local loué dont nous ignorons le nom du propriétaire. Le 12 août 1834 le vénérable proposa un local qui lui appartenait, rue des écoles, gratis pour les six premiers mois. En juin 1839 cette

---

(4) Arch. Meuse 71 M 7.
(5) Arch. Meuse 71 M 10, 28 avril 1819.
(6) Ce qui est certainement une erreur, il faudrait lire 5834 car la date, en marge, 23 février 1834 était primitivement 1833, un 4 surcharge le 3.

loge sera transférée à St-Mihiel tout en continuant à se qualifier « la forge mystérieuse de l'orient de Sampigny ». (7)

Il serait fastidieux de faire un compte rendu détaillé de ces réunions. « La planche » est toujours de même schéma, avec les mêmes formules. A titre d'exemple en voici une, prise au hasard. Ensuite nous relèverons, de l'ensemble, quelques renseignements intéressants.

« Le 10e jour du 3e mois de l'an de V⁂ L⁂ 5835 (10 mai 1835) les membres de la R⁂ Loge St-Jean sous le titre distinctif de la forge mystérieuse à l'orient de Sampigny, régulièrement convoqués et fraternellement réunis à l'heure ordinaire midi.

« Les travaux au 1er grade ont été ouverts à l'orient et à l'occident en la manière accoutumée.

« Lecture faite de la planche tracée dans nos derniers travaux, elle a reçu la sanction d'usage.

« Le frère maître des cérémonies, envoyé dans la salle des pas perdus pour reconnaître s'il y avait des visiteurs a rapporté qu'il n'y a trouvé personne.

« Le vénérable a annoncé que la réunion de ce jour avait pour but la réception du profane Roy Alphonse âgé de 23 ans, maître des logis au 9e régiment de dragons à l'orient de Commercy, qui à la dernière tenue avait obtenu le suffrage des membres de cette R⁂ **Loge.**

« Le vénérable après avoir pris de nouveau l'assentiment des frères présents a fait introduire le profane qui après avoir subi avec fermeté et constance les épreuves physiques et morales a été reçu et constitué apprenti maçon aux applaudissements de tous les frères présents.

« Le vénérable a annoncé que dans la précédente tenue, la R⁂ Loge avait aussi décidé qu'il serait donné une augmentation de salaire au frère Henriot qui l'avait sollicitée, en conséquence il a invité le frère 1er surveillant à faire donner la sortie du temple aux apprentis, après quoi les travaux au 1er grade ayant été suspendus et ceux de compagnon, ouverts, le frère Henriot a été introduit et après avoir subi avec fermeté et constance les épreuves ordinaires et avoir prêté son obligation a été reçu et constitué compagnon maçon aux applaudissements de tous les frères présents.

« Le vénérable a ensuite donné lecture d'une planche en date du 5 de ce mois, tracée par le T⁂ C⁂ FRERE Baron Allain, maréchal de camp, fondateur de cette R⁂ L⁂ et vénérable d'Honneur qui fait connaître que la reprise de nos travaux a été accordée par le G⁂ O⁂ de France et a aussi donné lecture d'un

---

(7) A la réunion du 12 septembre 1839 il fut décidé qu'il n'y aurait plus que « 2 tenues par mois. La première sera obligatoire et aura lieu le 1er jeudi de chaque mois et la deuxième non obligatoire aura lieu le 3e jeudi... Les travaux commenceront à 6 heures du soir ».

morceau d'architecture donné par le T⁂ C⁂ FRERE au sénat maçonnique pour le remercier de cette faveur.

« Le zèle des frères Baron Allain et Vuonite de Courtivron s'étant montré jusqu'à présent infatigable, la loge en est plus que jamais pénétrée de la plus vive reconnaissance et sur la demande du frère orateur il a été porté un triple Vivat en faveur de ces deux illustres F⁂

« Le sac des propositions présenté sur l'une et l'autre colonne par le frère maître des cérémonies a produit celle du profane Charles Baudon d'Yssoncourt, âgé de 32 ans, né à Bagnolet, officier de cavalerie en demie solde résidant à l'orient de St-Mihiel.

« Les membres de l'atelier ayant donné leur assentiment à la nomination d'une commission d'enquête pour prendre des informations sur la moralité du profane proposé le vénérable a nommé secrètement 3 commissaires pour parvenir à ce but.

« La prochaine tenue est fixée à dimanche prochain 17 du présent mois à 2 heures de relevé.

« La réception du profane Dupuch de St-Hilaire est fixée sur la demande du frère 1er surveillant à la prochaine tenue.

« Le tronc des pauvres ayant circulé sur les colonnes le produit de la quête a formé la médaille de 3 Frs 80. Après quoi les travaux au 1er grade ont été fermés à l'orient et à l'occident en la manière accoutumée et à l'heure ordinaire minuit ».

Ce jour-là le tronc des pauvres produisit 3 Frs 80. Il est intéressant de relever quelques chiffres au cours des années... La franc-maçonnerie est une société de bienfaisance... A la 1re séance (23 février 1834) où se trouvaient 5 anciens maçons, plus 2 nouveaux, la somme avait atteint 17 Frs 75. Le 5 février 1837, 2 Frs 05.

Dans la « planche » du 19 juin 1836 nous apprenons que sera célébrée la St-Jean, avec banquet : « le prix du banquet est fixé à cinq francs par chaque frère »... A la fin de la séance, « le frère hospitalier-élémosinaire ayant présenté le tronc des pauvres le produit s'est élevé à la médaille de 2 Frs 90 ».

Pour la St-Jean d'hiver (réunion du 11 décembre 1836) le prix du banquet est fixé à 4 Frs. Le tronc des pauvres recevra 3 Frs 35. Et le jour du banquet (8 janvier 1837) les convives feront un don total de 6 Frs 80 pour les pauvres.

Ce chiffre sera-t-il plus élevé avec les membres nouveaux ? Disons dès maintenant qu'il y avait trop d'absence... Voici ce que nous indique la dernière « planche » du volume, 25 janvier 1840 : « ...la médaille du banquet de cette fête (le 9 février) est fixée à 4 Frs 50 au lieu de 4 Frs sans le vin, mais pour toute chose... Le tronc des pauvres a produit 2 Frs 80... ».

Pour conclure sur cette générosité relevons les sommes recueillies dans quelques réunions qui se suivent : 21 mai 1837, 3 Frs 10 ; 4 juin, « le tronc des pauvres a produit la médaille de (nulle) ; 18 juin, 4 Frs 75 ; 16 juillet, 10 Frs 85 ; 6 août, 1 Fr 95 ; 20 août, 3 Frs 90.

A la réunion du 25 juillet, suivie du banquet de la St-Jean d'été, avec l'inauguration du nouveau local à St-Mihiel, la médaille fut 20 Frs 40.

La comptabilité du trésorier ou du frère-élémosinaire ne paraissait pas très compliquée. Pourtant à sa réunion du 7 novembre 1839 la commission chargée d'examiner les anciens comptes de la loge, après avoir examiné « les différentes pièces, registres et mémoires sur lesquels sont établies les recettes et les dépenses » qui ne sont point en ordre, « les 3/4 des dépenses faites n'ont point été autorisées par la loge », décide qu'elle « ne s'occupera plus desdits comptes qui sont très irréguliers, les laissant à la charge des frères qui faisaient partie de l'atelier de cette époque, sauf à eux de les régulariser et apurer quand il leur sera présenté des pièces parfaitement en règle... ».

C'est donc que « le livre d'architecture » n'indiquant que les recettes du tronc des pauvres ne donne qu'une partie de la comptabilité. Il faut noter que nous y trouvons aussi quelques dépenses que nous verrons par la suite.

Les augmentations de salaire, c'est-à-dire la nomination à un grade supérieur, n'étaient pas gratuites pour le candidat. « Le livre d'architecture » ne nous donne pas cette comptabilité. Du moins la question est traité à la réunion du 25 janvier 1840 en ces termes : « Relativement au profane Saunois, le vénérable a fait une observation à tous les frères afin que sur la demande de ce profane qui ne se présentera qu'autant que la médaille de réception ne sera pour lui que de 33 Frs 50 au lieu de 53 Frs 50. Le scrutin a circulé et a décidé à la majorité qu'il serait admis pour 33 Frs 50 vu ses talents qu'il nous prodiguera à la colonne d'harmonie ».

Disons à ce sujet que les statuts du Grand Orient, édition de 1839, art. 289, fixaient le prix de l'initiation au grade d'apprentis à 50 Frs, à celui de compagnon 20 frs, à celui de maître 30 Frs.

Comme recettes il y avait aussi les amendes. A la séance du 4 octobre 1835 les membres de la loge remarquaient beaucoup d'absences. Ceux qui « se dispenseraient de se trouver aux tenues d'obligation sans envoyer leur excuse seraient passibles d'une amende de 25 Frs, en faveur des indigents ».

A la séance du 15 mai 1836 le vénérable invita les frères de Commercy et de St-Mihiel à montrer plus de zèle et d'exactitude. A celle du 20 août 1837 il fut décidé que ceux de Vaucouleurs et de Ligny ne seraient pas tenus de se présenter à la 2e réunion du mois mais seulement à la 1re. Et de nouveau il fut précisé que des amendes seraient appliquées à ceux qui manqueraient.

Il y avait aussi des dépenses.

— la cotisation au Grand Orient. Comme les fonds ne rentraient

pas, cette cotisation n'avait pas été payée au 2 février 1835. Aussi ce retard était cause que le Grand Orient n'avait pas encore envoyé « le mot de semestre ».
— appel de loges, celle de Sézanne, celle des amis bienfaisants et des imitateurs d'Osiris, de Paris, pour deux de leurs membres. L'atelier consulté décida qu'il serait envoyée à chacune de ces loges une médaille de 10 Frs (13 septembre 1835).

Comme le frère Tanchon, garde des sceaux et archives, était malade, un garde de nuit lui fut accordé. A cette réunion (14 décembre 1834) fut décidé d'élever, par souscription, un moment au frère Simon, 1er surveillant, décédé. Pour cela il était « plus convenable de sceller le tronc » et de l'exposer « pendant trois tenues consécutives avec injonction aux frères qui déposeraient leur offrande, de s'inscrire sur le tableau qui restera à côté du tronc sans y mentionner leur don » (10 février 1835). Le tronc fut ouvert le 22 mars. « Il contenait la médaille de seize Francs quatre-vingt centimes qui a été remise au frère trésorier ».

A l'occasion de la fête de l'ordre et de l'installation provisoire de la loge à l'orient de St-Mihiel fut faite une distribution de pain aux pauvres : cent kilos pour 26 Frs 25 (réunion du 25 juillet 1839).

★
★ ★

Quel était le recrutement de cette loge ?

Avant d'en donner un aperçu citons quelques phrases tirées de ce « livre d'architecture », quand se pose la question de recevoir un profane.

« Le sac des propositions, présenté sur l'une et l'autre colonne a produit celle du profane Marcellin Junique, né à Méligny-le-Grand le 24 juin 1806, marchand drapier à l'orient de Commercy, proposé par le frère Lalane. ...Le scrutin ayant été proposé pour l'admission provisoire du proposé et la nomination d'une commission, le vénérable a annoncé qu'il était parvenu vierge et qu'il contenait seize boules blanches, après quoi et conformément au règlement, le vénérable a nommé secrétement trois membres de l'atelier pour prendre des informations sur la moralité du profane Junique et de celle de sa famille » (14 décembre 1834).

A la séance suivante (20 décembre), toujours au sujet de Junique, le scrutin contenait deux boules noires. « Tous les frères ayant été invités par le vénérable à couvrir le temple ont été appelés près de lui, en particulier, pour donner des éclaircissements sur leur vote, et après leur rentrée le vénérable a annoncé que ces boules n'avaient été produites que pour l'ajournement du proposé jusqu'à l'époque où un frère, membre de l'atelier, chargé de prendre les renseignements nécessaires, aurait produit son rapport... ». Huit jours plus tard (28 décembre) Junique fut initié.

Il arrive que l'enquête sur la moralité ne soit pas favorable (1er avril 1838). Ainsi en fut-il pour Simonin, de Vaucouleurs. A la réunion du 23 juin 1838 sa réception « ayant été de nouveau mise aux voix a été rejetée par plusieurs membres de l'atelier qui ont trouvé en lui un caractère parfois léger et conséquemment incompatible avec celui d'un vrai maçon ».

48 profanes furent initiés du 23 février 1834 au 25 janvier 1840, parmi lesquels on compte 17 militaires (sergents-majors, maréchaux des logis, adjudants, lieutenants, maître-sellier, maître-bottier, officier comptable), à Commercy, Sampigny et St-Mihiel. Parmi eux, plusieurs seront mutés. Les 31 autres étaient âgés, au moment de l'initiation : 1 de 18 ans, dont le père était déjà franc-maçon, 17 de 20 à 30 ans, 9 de 30 à 40 ans, 4 de plus de 40 ans.

5 étaient de Sampigny, 2 de Commercy, 13 de St-Mihiel (la loge y sera installée en juin 1839), 1 de Vadonville, 3 de Void, 1 de Sauvoy, 2 de Ligny, 2 de Vaucouleurs, 1 de Robert-Espagne, 1 de Boncourt.

Nous trouvons ces professions :

1 cafetier, 2 notaires, 1 clerc de notaire, 1 greffier de la justice de paix, 1 maître tanneur, 1 marchand drapier, 1 pharmacien, 1 employé aux fourneaux de Vadonville, 1 employé aux forges de Boncourt, 1 instituteur, 1 huissier, 1 propriétaire, 1 papetier, 1 conducteur des ponts et chaussées, 1 directeur de fonderie, 1 architecte, 1 marchand de bois, 1 porteur de contraintes, 1 professeur de musique, 2 artistes, 1 restaurateur, 1 fabriquant (il n'est pas dit de quoi). 7 n'ont pas de profession indiquée.

Il faut compter aussi 21 affiliés qui appartiennent ou qui ont déjà appartenu à d'autres loges.

Ainsi à la réunion du 4 août 1839 seront affiliés : 1) Fr. Joseph Hœrler, sous-lieutenant au 4e hussards, membre de la loge des Trinosoples Cénomans à l'orient du Mans (Sarthe), possédant le grade de maître, 2) Claude Bousquet, brigadier artiste au même régiment, membre de la loge de la Bonne Union à Paris, 3) Fr. Galtié, sous-lieutenant au même régiment, de la même loge, 4) Martin, médecin, vétérinaire au même régiment (nom de la loge non indiquée), 5) Vistroux, maître bottier au même régiment (sans nom de loge non plus).

La loge de Sampigny s'affilia à celle de Pont à Mousson. (8) Celle de Pont à Mousson et la loge St-Jean de Jérusalem, de Nancy, demandèrent à être affiliées à la loge de Sampigny (6 septembre 1835).

★
★ ★

---

(8) Communications des 16 février, 26 juillet, 6 août, 6 septembre 1835.

Au début de chaque séance le maître des cérémonies se rendait dans la salle des pas-perdus pour reconnaître s'il y avait des visiteurs francs-maçons d'autres loges. Il y en avait quelquefois. Il serait lassant de nommer tous ceux qui vinrent ainsi rendre visite à la loge durant ces années. Contentons-nous de quelques-uns.

Le 30 novembre 1834 s'en présentèrent 8 qui étaient de St-Mihiel et de Commercy. Le 5 avril 1835 c'était un maître de la loge de Bélizaire à Alger. Le 8 janvier 1837 : « le maître de cérémonie envoyé dans la salle des pas-perdus pour reconnaître s'il y avait des visiteurs a rapporté qu'il y a trouvé les frères Prévost, adjudant au 8e cuirassier, Antoine Szaniawski, Constantin Milkowski et Valentin Rayzacher, ces 3 derniers sont des exilés polonais, actuellement domiciliés à l'orient de Bar-le-Duc. Tous ces frères ont été introduits avec le cérémonial d'usage ».

Mais il avait eu, le 14 août 1836, un visiteur de marque : le très illustre frère vicomte de Courtivron, officier du Grand Orient et député de la loge de Sampigny près du sénat maçon. Il reviendra encore à plusieurs reprises. A son sujet citons ces lignes de la séance du 29 mars 1835 : « Le vénérable a donné lecture de trois planches qu'il a reçues depuis la dernière réunion, la 1re du T. C. et tr. ill. fr. Baron Allain maréchal de camp, commandeur de la Légion d'honneur, Ch⁂ R⁂ et fondateur de notre R⁂ loge à l'orient de Sampigny, par laquelle ce digne frère donne connaissance des démarches qu'il a eu la complaisance de faire près du sénat maçonnique pour solliciter la remise en activité des travaux de cet atelier. La 2e du Tr. C. Fr. vicomte de Courtivron, officier supérieur, chevalier des ordres de Malte, de St-Louis et de la Légion d'honneur, membre de l'Athénée des arts et lois des maîtres de la loge St-Antoine du parfait consentement à l'orient de Paris qui fait connaître avec la modestie qui paraît le caractériser, qu'il accepte avec reconnaissance les fonctions de représentant de notre atelier près du G⁂ O⁂ de France. La 3e émanée du secrétariat du G⁂ O⁂ qui indique les pièces à présenter et la quotité des métaux à envoyer pour obtenir s'il y a lieu la remise en activité des travaux de la R⁂ Loge de la force mystérieuse... ».

Puisque nous en sommes aux dignitaires donnons au moins ces quelques noms :

Le vénérable était le frère Martin, après sa mort en 1837, Meunier qui fut remplacé en 1839 par Lagrange.

Parmi les autres dignitaires élus à « la tenue » du 5 décembre 1839 : 1er et 2e surveillants : Mégain et Guillaume. Orateur : Marchand. Secrétaire : Rouyer. Maître des cérémonies : Soutin. Architecte et garde des sceaux : Mellian. Couvreur : Hœrler. Ce ne sont là que quelques-uns des 19 dignitaires.

★
★ ★

La loi du secret est imposée. Nous en avons parlé lors de l'initiation de Damin : « Ne rien révéler de ce qu'il pourrait voir et entendre... ».

Les statuts et règlements généraux de l'ordre maçonnique en France, édités en 1839, dans la 4e section « des causes d'irrégularité maçonnique, en ce qui concerne les maçons et les ateliers « déclarent à l'article 203 » : Sont irréguliers... 8o) ceux qui, par voie d'impression ou de toute autre manière, rendent publics les cahiers des grades et les mystères de la Franc-maçonnerie. 9o) Enfin, ceux qui publient les travaux des ateliers de la correspondance ou ceux du G⁂ O⁂, sans autorisation spéciale des assemblées maçonniques desquelles ces travaux émanent ».

Et dans l'article 215 : « Ceux qui, par voie de l'impression ou de la lithographie, ou par tout autre moyen, ont rendu publics les cahiers des grades et les mystères de la Franc-maçonnerie sont exclus à perpétuité des ateliers de la correspondance du G⁂ O⁂ et ne peuvent, en aucun cas, être réhabilités comme maçons... ».

A la réunion du 3 octobre 1839 le frère orateur donna « un long morceau d'architecture » pour engager les frères à ne commettre « aucune indiscrétion sur les travaux maçonniques ».

En consultant « le livre d'architecture » de la loge de Sampigny on ne voit vraiment pas pourquoi un secret aussi strict était imposé : on reçoit des profanes, différents grades (augmentation de salaire) sont par la suite accordés, on prononce quelques discours : « le vénérable et l'orateur ont prononcé des discours analogues à la solennité de ce jour (installation des officiers dignitaires) qui ont été vivement applaudis. Ces discours ont été déposés aux archives de la loge d'après la demande de tous les membres présents » (29 juin 1834).

Que sont devenues ces archives dont il est fait mention à plusieurs reprises ? Par elles nous aurions été certainement mieux renseignés sur les activités de cette loge. Nous devons nous contenter de ce que nous avons. Alors feuilletons encore un peu ce registre.

Les francs-maçons avaient un banquet deux fois par an : à la St-Jean d'été, au mois de juin, et à la St-Jean d'hiver, en décembre. Chaque fois nous retrouvons à peu près la même formule : « ...L'O⁂ a ensuite suspendu les travaux pour passer à ceux du banquet. Après quelques instants d'une récréation décente les travaux ayant été remis en vigueur le vénérable a proposé la santé du Roi et celle des princes et princesses de son auguste famille qui ont été portées avec le plus vif enthousiasme. Les six autres santés d'obligation ont été portées ensuite dans leur ordre avec toutes les distinctions de l'illustre et franche maçonnerie... ».

Le déroulement de la réunion, qui comporte la réception des

visiteurs, s'il y en a, les différentes augmentations de salaire, est parfois agrémenté par des cantiques ou des discours.

« ...Un cantique maçonnique fait par le T.C.F. orateur (Castaing) a été chanté par le frère 1er surveillant (Raymond) et le refrain a été répété en chœur par tous les ff. présents qui ont décidé, avec acclamation, qu'une copie de ce beau cantique serait déposée aux archives... » (4 octobre 1835).

Le frère Baron Allouin venait d'envoyer un cantique de sa composition. La mélodie avait été composée par le f. Dauch, maître d'orchestre de Vaudeville à Paris « ...Pour remercier le f. Allain de son cantique charmant et le f. Dauch de sa belle composition musicale le vénérable a proposé de tirer en leur faveur un triple vivant (sic), ce qui a été exécuté avec le plus vif enthousiasme » (27 décembre 1835).

« Plusieurs cantiques composés pour la forge mystérieuse par les ff. Baron Allain, Vicomte de Courtivon et Castaing orateur ont été chantés avec enthousiasme et couverts de vifs applaudissements » (26 juin 1836).

« Le f. orateur ayant demandé et obtenu la parole a présenté à l'atelier la situation de ses métaux qui est assez satisfaisant. Dans le corps de son discours cet estimable f. a présenté des couplets charmants qui respirent tous les sentiments d'amour et d'estime que tout maçon doit avoir pour notre souverain et son auguste famille. Déjà plusieurs fois notre T.C.F. orateur nous a donné des preuves de son talent poétique ; il a été de nouveau admiré par tous les membres de l'atelier et d'une voix unanime il a été décidé que cette excellente pièce de vers serait déposée aux archives... » (2 juillet 1837).

Il y avait quelquefois des allocutions (communications). Un frère venait de mourir. « Le vénérable a prononcé l'oraison funèbre de T.C.F. Simon, seconde lumière de cet atelier rendu à la terre. Cette planche d'architecture tracée avec toute l'éloquence connue au T. vénérable retrace la vie pénible, mais trop courte de notre malheureux F. Simon. Sur la demande de plusieurs f. et du consentement de tous, cette planche sera déposée aux archives de la R⁂ loge » (13 novembre 1834).

« La parole ayant été accordée au f. Rouyer (il était secrétaire) pour présenter une pièce d'architecture expliquant tous les avantages et les bienfaits que procure l'étude de la morale, étude qui doit occuper les loisirs d'un véritable maçon et qui un jour pourrait alléger ses souffrances morales si la main du malheur s'était appesantie sur sa tête. Cette pièce d'architecture écoutée avec la plus vive attention a fait naître dans le cœur de tous les ff. le désir de tirer en faveur du f. Rouyer un triple vivat qui a été exécuté avec enthousiasme... » Et cette pièce fut déposée aux archives (6 janvier 1839).

Ces brêves appréciations ne nous disent pas grand chose sur le contenu de la pièce d'architecture, puisque nous n'avons

pas les archives. Mais nous sommes mieux fournis sur ce que dit, le 1er septembre 1839, le f. Jules Collignon, apprenti, membre de l'atelier, alors étudiant en droit à Paris. Ce morceau d'architecture « débité avec une belle éloquence et surtout avec âme et modestie » fut déposé aux archives, mais aussi, et c'est pourquoi nous le connaissons, la loge se fit « un devoir de (le) joindre à la planche tracée des travaux de ce jour ».

Contentons-nous d'en extraire quelques passages : « ...Pendant l'absence (il était étudiant en droit à Paris) je me suis associé par la pensée à vos nobles travaux et votre souvenir fut toujours présent à ma mémoire... Les liens qui unissent les maçons répandus sur la surface du globe sont des liens indissolubles... C'est cette union intime qui fait notre force, qui, jointe à des vues, à des sentiments partout identiques, promet le triomphe complet de la maçonnerie sur des idées rétrogrades et mesquines qui ne sont plus de notre époque et qui pourtant voudraient nous envahir, nous déborder... Nous remplissons une mission sublime qui est d'assurer l'empire des vertus civiques et privées sur l'égoïsme et l'ambition, double fléau de notre époque, et de perfectionner ainsi l'œuvre de la régénération sociale... etc... ».

Cet éloquent étudiant en droit parlait de liens indissolubles. Pourtant la franc-maçonnerie connaissait des difficultés intérieures. Voici ce que nous apprennent différentes planches.

Le 20 novembre 1836 le vénérable avait donné lecture d'une circulaire du Grand Orient de France qui informait les loges qu'il avait été forcé de suspendre les travaux de la loge « les arts et l'amitié », de Paris, ainsi que le f. Besucher de sa qualité de Maître du Grand Orient « parce que ce f∴ et la plupart des membres de cette loge qu'il préside élèvent des prétentions inadmissibles dans le moment et se sont portés, dans le temple même du G∴ O∴ à des excès qui ne pouvant être tolérés ont forcé le président du comité central à fermer les travaux immédiatement et avant que l'instant de la clôture fut arrivé ».

Quelques mois plus tard, par suite d'appel à la révolte émané de différentes loges, le Grand Orient déclara qu'il ne reconnaissait plus dans son obédience la loge des arts et de l'amitié de Paris, celle de la Trinité indivisible (de Paris), celle des disciples de Pythagore (de Paris), celle des élus de Sully (de Brest). Qu'il suspendait la loge de la persévérante amitié de Paris pour un an. Et pour la même durée, celle des admirateurs de l'Univers (de Paris), celle de St-Antoine du Parfait contentement (de Paris), celle de l'essence de la Paix (de Bordeaux). (Lecture faite le 19 février 1837).

Les chevaliers du temple, de Lyon, envoyèrent une planche à la loge de Sampigny (lecture faite le 4 novembre 1838) pour faire connaître qu'ils avaient rayé de leur tableau et privé de tous ses droits maçonniques J-Louis Eybert, homme de lettres, gérant du Journal dit « Le tocsin ».

La loge « la persévérance », de Vienne (Isère) fit savoir (lecture faite le 3 février 1839) que le f. Guérin était rayé à cause de sa « conduite immorale ». A la même réunion était lue une planche de la loge des « Arts et commerce » du Mans qui communiquait qu'elle avait privé de tous ses droits maçonniques Auguste Jonin, pour cause « de mauvaise foi et d'improbité ».

Dans leur réunion du 2 juin 1839 les francs-maçons de Sampigny apprirent de St-Etienne « un scandale qui naguère vint d'affliger l'union maçonnique par la conduite infame et vile d'un individu », Morin. Il sera privé de ses droits maçonniques par le Temple des vertus et des arts de Paris. Cette privation fut lue le 12 septembre 1839.

Et pour la loge de Sampigny, installée à St-Mihiel depuis juin 1839, nous lisons dans la planche du 12 septembre 1839 : « ...Il a été décidé que les portes du temple étaient irrévocablement fermées au f⁂ Jules-Joseph Thonin... et qu'il en serait connaissance à toutes les loges de France... ».

A la séance du 19 décembre 1839 sera rayé le frère Damin.

Quelle était l'influence de la loge de Sampigny sur « les idées rétrogrades et mesquines », selon l'expression de Jules Collignon ?

Cette loge avait été réouverte le 23 février 1834. Vers la fin de cette année, l'abbé Pierrot, curé de Sampigny, voulait instituer des rencontres avec ses confrères voisins, sous le nom de « Conférence de St-Thomas ». Il en avait envoyé les statuts à Mgr de Villeneuve, l'évêque de Verdun, qui lui écrivait le 22 décembre 1834 : « Vous connaissez, M. le curé, le vent qui souffle encore et surtout dans vos parages. Ne serait-ce pas le rendre plus violent en adoptant de suite la mesure que vous proposez ?... Ne croyez pas que je désapprouve cette conférence. J'y applaudis au contraire. Je voudrais qu'elle fut générale, car alors elle présenterait moins d'inconvénients et paraîtrait moins hostile aux yeux de certaines personnes... ». (9)

Cette loge était-elle pour quelque chose dans ce « vent dans ces parages » ? On ne peut l'affirmer. En tous cas, dans l'article 318 des statuts et règlements parus en 1839 il devait être dit : « Les réunions maçonniques doivent s'abstenir rigoureusement de toute controverse sur la politique, sur le gouvernement et sur les différents cultes religieux ».

Dans ce livre d'architecture relevons encore ceci. En haut de la première page est écrit avec application et en grosses lettres : « A la Gloire du G⁂ A⁂ de l'U⁂ » (Grand Architecte

---

(9) Arch. Meuse 44 V 13.

de l'Univers). Par la suite on n'en parle plus jusqu'à la planche du 7 juillet 1839. Alors cette formule est reprise et se retrouve chaque fois. C'est qu'à cette date « les statuts et règlements » étaient parus avec cet article (N° 314) ; « les planches sont toujours intitulées de cette formule : « A la Gloire du G∴ A∴ de l'U∴ ; au nom et sous les auspices du G∴ O∴ de France ».

★
★ ★

Le livre d'architecture porte à la date du 6 février 1840 « vu la saleté du papier cette planche est inscrite sur le nouveau registre qui fera suite à celui-ci ».

Nous aurions mieux compris s'il était dit qu'il n'y avait plus de pages dans ce registre, ce qui est vrai, et qu'il fallait en ouvrir un autre, car le papier n'est pas sale. Mais c'est certainement une expression maçonnique.

La dernière page donne les noms de tous ceux qui furent en relation avec « la force mystérieuse » : les membres, les visiteurs, les correspondants, etc, avec références aux pages. On y trouve 172 noms.

Cette loge subsistera-t-elle encore longtemps ? D'après le seul renseignement que nous avons (10) elle n'existait plus en décembre 1882. Mais depuis quand ? La seule qui est signalée à cette date, en Meuse, est celle de « la régénération », à Bar, 10, rue de la Couronne, dont le vénérable était Ernest Bradfer. (11)

A. GAILLEMIN
Société des Lettres

(10) Les sociétés secrètes et la société, par N. Deschamps, tome 3 p. 690.
(11) Ernest Bradfer, né à Nantois en 1833, mort à Bar le 9 juin 1882. L'école Bradfer fut fondée en 1884 par M. et Mme Bradfer, en souvenir de leur fils, Ernest Bradfer, vénérable de la loge et maire républicain de Bar.

Les papiers de l'abbé Gaillemin sont déposés aux Archives départementales de la Meuse sous la cote 65 J.

Biographie d'André Gaillemin[1]

André Gaillemin est né le 2 septembre 1918 dans le 14e arrondissement de Paris. Il entre au séminaire de Verdun en septembre 1930 et reçoit l'ordination en février 1945. D'abord vicaire à Montmédy jusqu'en 1947, puis à Ligny-en-Barrois jusqu'en 1948, il est ensuite en charge des paroisses de Lavallée, Lisle-en-Rigault et, de 1966 à 1993, Cousances-les-Forges. Passionné par l'écriture, il dirige, de 1959 à 1964, le journal diocésain *le Meusien* ; il écrit aussi de nombreux ouvrages et articles, utilisant parfois les pseudonymes de Georges Darne.

Publications d'André Gaillemin

Ouvrages

- *L'Amazone chrétienne, Mme de Saint-Balmont*, Châtillon-sous-Bagneux, 1973, 258 p. ; cote AD Meuse : A 346.
- *Bar ecclésiastique et le clergé de la Révolution* ; cote AD Meuse : U 321 et Annales de l'Est, n° 52, 1976, p. 59-82.
- *Cousances et Cousancelles*, sl, sn, (1984-1985), 4 vol. ; cote AD Meuse : 4° 2158-2161.
- *Dictionnaire biographique des prêtres, religieux et religieuses en Meuse pendant la Révolution et au Concordat, 1789-1803* ; 4 volumes ; cote AD Meuse : U 404.
- *Le Diocèse de Verdun au XIXe siècle* ; cote AD Meuse : U 1551/1-2.
- *Un enfant de Lavallée : Jean-François Jeanson, le Père Barnabé, capucin, 1745-1794*, 1951 ; cote AD Meuse : A 246.
- *Lisle-en-Rigault : son église centenaire et 100 ans de vie paroissiale, 1857-1957,* 1958, 40 p. ; cote AD Meuse : A 212.
- *Louis Frêche, mémoire de mes campagnes*, 1984, 71 p. ; cote AD Meuse : Br 4° 482.
- *Un prêtre député : le chanoine Polimann*, Evreux, 1973, 222 p. ; cotes AD Meuse : A 348 et U 1964.

"Quand nous étions évêque". Mémoires reconstituées de l'évêque constitutionnel J.-B. Aubry, 1985, dactylogramme ; cote AD Meuse : U 1534, brochure, 1989 ; cote AD Meuse : 8° 3915.

- *De la Saulx à l'Ornain au cours des siècles, jusqu'à la Révolution*, Bar-le-Duc, 1956, 76 p. ; cote AD Meuse : A 21.
- *De la Saulx à l'Ornain au cours des siècles*, *la Révolution*, 1963, 54 p ; cote AD Meuse : A 21a.

PÉRIODIQUES

Bulletin de la Société des lettres de Bar-le-Duc ; cote AD Meuse : R 100.

Un abbé cistercien meusien : le révérend père Marie-Symphorien Gaillemin ; n° 26, 1990, p. 179-188.
L'administration catholique du diocèse de Verdun pendant la Révolution ; n° 16, 1979-1980, p. 126-132.
Les Augustins et l'église Saint-Antoine de Bar ; n° 10, 1973, p. 5-24.
Le divorce en Meuse pendant la Révolution de novembre (1792 à l'an X) ; n° 24, 1988, p. 83-98.
La «drôle de guerre» dans la Meuse (septembre 1939-mai 1940) ; n° 1, 1964, p. 95-113.
Ecclésiastiques meusiens, citoyens politiques et militaires ; n° 25, 1986, p. 47-60.
La formation du 3e bataillon des volontaires de la Meuse et les étapes de son organisation, 1791-1793 ; n° 1, 1964, p. 63-72.
Jean-Baptiste Aubry, évêque constitutionnel de la Meuse [journées d'études meusiennes, 1989, Souilly] ; 1990, p. 63-68 et 8° 4484, 4714.
Jean Vast, un prêtre à l'époque révolutionnaire ; n° 14, 1977, p. 289-297.
La loge de Sampigny ; n° 11, 1974, p. 133.
Le Maréchal Oudinot et sa ville natale ; n° 18, 1982, p. 131-150.
En Meuse, de 1631 à 1659, d'après la Gazette de France ; n° 8, 1971, p. 101-122.
Nicolas François, poète cordonnier ; n° 3, 1957-1962, p. 31-35.

Connaissance de la Meuse ; cote AD Meuse : 1537 Per.
Madame de Saint-Balmont, l'amazone chrétienne ; n° 10, octobre 1988, p. 2-3.

Horizons d'Argonne ; cote AD Meuse: 1501 Per.
Les Cisterciens de la Chalade à la Révolution ; n° 64-65, 1992, p. 135-137.

Le pays lorrain ; cote AD Meuse : 1481 Per
Le château de l'Isle-sous-Cousances ; n° 4, 1970, p. 181-183.

Revue lorraine populaire ; cote AD Meuse : 1474 Per.
Le chemin de fer Paris-Strasbourg : sa traversée dans la Meuse ; n° 85, décembre 1988, p. 18-19.
Deuxième centenaire de la déportation des prêtres sur les pontons de Rochefort, 1794 ; n°117, avril 1994, p. 140-141.
Le grand hiver ; n° 69, avril 1986, p. 126.
Une plaisanterie : la prophétie d'Orval ; avril 1987, p. 142-143
Le testament de Marie-Antoinette ; n° 87, avril 1989

L'intermédiaire des chercheurs et curieux ; cote AD Meuse : 1480 Per.
Nombreux articles publiés entre 1987 et 1993.

---

[1] Pour une biographie complète, consulter l'article de P. Villain dans la revue *Connaissance de la Meuse*, n° 37, juin 1995, pages 31-32, cotée 1537 Per aux Archives départementales de la Meuse. Pour sa nécrologie, voir également les éditions de *l'Est Républicain* des 7, 13, 23 avril et 26 novembre 1994, coté 206 Per.

L'Est Républicain ; cote AD Meuse : 206 Per.

Mémoires reconstituées de l'évêque constitutionnel Jean-Baptiste Aubry ;

3 juillet 1988

Pour la nécrologie de l'abbé Gaillemin, voir également les éditions des 7, 13, 23 avril et 26 novembre 1994 .